

Communiqué de presse
Sous embargo, diffusion le 6 juillet 2026 à 19 h

Malartic et Rivière-Héva adoptent chacune une résolution pour amorcer une étude d'opportunité sur un éventuel regroupement municipal

Malartic / Rivière-Héva, le 6 juillet 2026 — Les municipalités de Malartic et de Rivière-Héva annoncent qu'à la suite des séances de leurs conseils municipaux tenues ce soir, les deux conseils de ville ont adopté une résolution afin de demander l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'une étude d'opportunité concernant un éventuel regroupement municipal.

Il est important de préciser d'entrée de jeu que cette démarche ne signifie ni un engagement ni une décision de regroupement. Elle constitue exclusivement une étape d'analyse et de réflexion, menée en toute transparence, visant à mieux comprendre les différentes options possibles pour l'avenir des deux organisations municipales. Les citoyennes et citoyens peuvent avoir l'assurance que rien n'est joué d'avance et que leurs opinions feront partie intégrante de cette réflexion.

Le processus d'analyse débutera à l'automne 2026. Dans un premier temps, les municipalités doivent simplement informer le MAMH de leur intention de réaliser cette démarche conjointe, afin de permettre à celui-ci de planifier adéquatement l'accompagnement et de mobiliser les ressources nécessaires. Cette étape administrative préalable vise uniquement à structurer le soutien offert et ne change en rien la nature exploratoire et ouverte de la démarche.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de planification responsable et de réflexion structurée sur l'avenir des deux organisations municipales, dans un contexte où les municipalités font face à des défis croissants liés à la démographie, aux finances publiques, à la disponibilité de la main-d'œuvre et aux exigences administratives. Face à ces défis partagés, les deux conseils souhaitent aborder cette réflexion avec ouverture, en s'appuyant sur les préoccupations et les idées de leur population.

L'étude qui sera réalisée avec l'accompagnement du MAMH aura pour objectif de fournir un portrait neutre, rigoureux et documenté des impacts, des avantages et des enjeux associés à différentes options d'organisation municipale. Elle constituera un

outil d'aide à la décision pour les deux conseils municipaux, nourri notamment par les commentaires et suggestions qui seront recueillis auprès de la population au fil du processus.

Cette démarche est entièrement volontaire et sans obligation de donner suite. Aucune décision n'est présumée à ce stade, et les municipalités demeurent pleinement autonomes dans leurs orientations futures. Les citoyennes et citoyens sont invités à suivre l'évolution des travaux et à faire connaître leurs points de vue, questions et idées tout au long de la démarche.

Dans le cadre de cette démarche, un comité de travail conjoint sera formé afin d'assurer le suivi de l'étude en collaboration avec le MAMH. Ce comité aura pour mandat de coordonner les travaux, de favoriser la communication entre les municipalités et d'assurer un suivi régulier auprès des conseils municipaux et de la population. De plus, c'est le MAMH qui assumera la totalité des frais de la tenue cette étude à partir d'une aide financière à hauteur de 100 000 \$.

Les municipalités tiennent à rassurer la population : l'ensemble des résultats et des conclusions de l'étude seront rendus publics afin d'assurer une transparence complète. Des occasions d'échange avec les citoyennes et citoyens seront également prévues au fil du processus, afin que chacun puisse poser ses questions, partager ses idées et contribuer à cette réflexion collective.

Citations

« Nous abordons cette réflexion l'esprit ouvert, avec comme objectifs, le mieux-être de nos citoyens et l'avenir de nos communautés. Les différentes options qui pourraient contribuer à assurer la pérennité de nos services municipaux et la vitalité de nos communautés seront analysées en détail. Je souhaite que cette réflexion se fasse avec la population, pour la population. »

— Martin Ferron, Maire de Malartic

« Nous abordons cette démarche avec ouverture et sérieux. Il s'agit d'un outil d'analyse qui nous permettra de prendre des décisions éclairées, toujours dans le respect de nos citoyens, de leurs idées et de nos réalités locales. »

— Yvon Charette, Maire de Rivière-Héva

Les municipalités de Malartic et de Rivière-Héva réaffirment leur engagement à maintenir une communication transparente, continue et respectueuse avec la population tout au long de ce processus, et invitent d'ores et déjà les citoyennes et citoyens à faire partie de cette réflexion collective.

Renseignements : Caroline Chrétien, directrice générale
M^e Kathy Gauthier, greffière
Ville de Malartic
(819) 757-3611
dg@ville.malartic.qc.ca
greffiere@ville.malartic.qc.ca